

LES INONDATIONS ET LA GESTION DES COURS D'EAU

10^e

COLLOQUE ANNUEL

11, 12 et 13 avril 2018

COMITÉ ORGANISATEUR

Stéphane BRETON	MRC de Lotbinière
Mathieu CHAREST	MRC de La Haute-Yamaska
Pascale DÉSILETS	MRC d'Arthabaska
François DURAND	Groupe multiconseil agricole Saguenay—Lac-St-Jean
Valérie LABRECQUE	MRC de Kamouraska
Claire MICHAUD	AGRCQ
Marie-Pascale MUNGER	Ville de Trois-Rivières
François POTVIN	MRC Maria-Chapdelaine

HÔTEL LE MONTAGNAIS, SAGUENAY

MOT DU PRÉSIDENT



Au nom du conseil d'administration, il me fait plaisir de vous accueillir au 10^e colloque, évènement annuel incontournable pour les gestionnaires de cours d'eau : 10 ans à débattre spécifiquement des enjeux de la gestion des cours d'eau au Québec. Un 10^e colloque qui confirme notre besoin d'échanges, de réseautage et de concertation.

Le thème de cette année en est un d'actualité : les inondations. Nous avons voulu rassembler des spécialistes afin d'offrir non seulement un regard technique et scientifique sur ce phénomène récurrent, mais aussi, des outils qui pourront soutenir votre gestion de l'eau. À ces conférences, s'ajouteront les nouveautés légales et réglementaires. Une place a également été accordée au milieu agricole ainsi qu'à la gestion des castors. Infatigables bébittes ! Tout comme les gestionnaires des cours d'eau !!!

La prochaine année en sera une de transition en matière de législation. Et qui dit transition, dit adaptation aux changements. La Procédure d'entretien des cours d'eau sera abolie au profit de l'autorisation générale incluant un mode transitoire de 2 ans. Et, grâce aux travaux récents du comité Représentation, l'AGRCQ déposera un mémoire. Notre rôle à l'AGRCQ reste donc crucial : alimenter le ministère afin qu'il ait en main un véritable portrait de nos responsabilités et obligations en matière de gestion des cours d'eau.

De plus, la nouvelle loi sur les milieux humides et hydriques oblige la production de plans régionaux par les MRC. Déjà, nous avons rejoint un comité de 5 partenaires (ROBVO, AGRCQ, AARO, RNCREQ et Stratégie Saint-Laurent) en appui au développement du guide d'élaboration, par le MDDELCC. Le guide est attendu pour juin 2018.

L'AGRCQ a tenté d'obtenir la gratuité des permis SEG pour la gestion du castor. Le MFFP/ Faune souhaite attendre un an pour évaluer l'impact des demandes de ces permis. Il faut rappeler que l'article 67 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune s'applique en cas de dommage à une propriété, et ce, en tout temps et sans permis SEG. L'obtention d'un tel permis est très mal adaptée à nos obligations d'assurer le libre écoulement de l'eau. Il faudra sans aucun doute reprendre les discussions afin d'obtenir une exemption des frais applicables à la déprédation du castor.

D'un point de vue plus positif, une entente de partenariat visant la formation est en progression avec la FQM. Plusieurs alternatives sont envisagées quant au contenu, à la durée et à la forme de diffusion (de traditionnel à webinaire) et ce, en fonction des clientèles visées. Suite logique à la publication du Guide, le plan de formations sera un dossier prioritaire pour la prochaine année.

Il faut rappeler que la force de notre organisation réside dans l'investissement des membres et que chaque implication, chaque action, même minime, est requise de votre part. Évidemment, pour contribuer au développement de notre Association, mais surtout, pour confirmer et faire reconnaître la compétence singulière des gestionnaires des cours d'eau au Québec.

En terminant, j'aimerais souligner le changement, en 2017, au poste de Directrice. Je tiens particulièrement à remercier Mme Marie-Catherine Derome de son investissement au sein de notre organisation. Mme Claire Michaud a pris le relais et déjà, son engagement pour l'administration de l'Association, le réseautage et le soutien aux comités s'avèrent des plus prometteurs. Grâce à son expérience et à la compréhension de régime légal inhérent aux cours d'eau, je peux vous assurer que l'Association est entre bonnes mains.

Je vous remercie de votre présence et je vous souhaite un bon colloque,|



Cédric Charest, président de l'AGRCQ
MRC de La Mitis

MOT DE LA DIRECTRICE



Nous y voici : le 10e colloque de l'AGRCQ ! L'organisation du colloque 2018 à Saguenay a été possible grâce à une indéfectible collaboration des membres du comité. Le programme saura vous plaire. Et que dire des activités connexes que le comité vous a concoctées ! Vous vous souvenez du Déluge ? 20 ans plus tard, vous aurez droit à une rétrospective en 20 leçons. Et ce ne sera que le début puisqu'une vingtaine de conférenciers se succéderont pour vous présenter et informer sur les inondations, la gestion des cours d'eau, le castor et les nouveautés légales et réglementaires.

Je vous sollicite tout particulièrement pour une implication dans les quelques comités qui assurent le maintien de la représentation des membres de l'AGRCQ et de vos compétences. J'ai besoin de votre aide pour traduire adéquatement vos revendications (comité Représentation), pour élaborer un plan de formation répondant aux besoins des clientèles (comité Formation), pour une mise à jour du Guide sur la gestion des cours d'eau (comité Guide 2.0), pour l'actualisation du site web et la production des Mém'eau (comité Communication), pour la recherche relativement à la gestion de l'eau et les besoins du milieu (comité Recherche et le développement) et enfin, pour la préparation du colloque annuel (comité Colloque 2019). Alors, oui, j'ai besoin de votre implication, en commençant par lever la main lors de l'AGA.

Bon 10^e colloque !

Claire Michaud, votre directrice

MERCI À NOTRE COMMANDITAIRE - PLAN DIAMANT

RioTinto

De l'eau
à l'aluminium
Pionniers de notre région

MERCREDI 11 AVRIL 2018 – LES INONDATIONS



8 h 00	Accueil	
8 h 30	Cédric Charest, président. AGRCQ	Mot de bienvenue
8 h 40	Marie-Ève Claveau Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean	La région du Saguenay
9 h 00	Pierre A Gauthier	Le déluge du Saguenay, 20 ans plus tard
9 h 45	Anne Malamoud, OBV Lac-St-Jean Marco Bondu, OBV Saguenay	Les berges du Lac Saint-Jean Restauration des rives au Saguenay
10 h 30	PAUSE	
10 h 45	Benoit Turcotte, U. Laval	Les embâcles de glace(s) et leurs impacts actuels et futurs sur les milieux fluvial et riverain
	Pascal Marceau, MSP	Cadre pour la prévention de sinistres (2013 - 2020)
	Gestion de l'inondation par embâcles – cas St-Raymond-de-Portneuf	
	Benoit Turcotte, U Laval	Approches techniques pour délimiter une plaine inondable et pour quantifier le risque associé aux inondations
	Marc-André Demers, ROBVO (CAPSA)	Gouvernance locale des risques d'inondations : De l'expérimentation raymondoise à « autour »
12 h 00	DINER	
13 h 30	Éric Larrivée, MDDELCC Simon Lachance-Cloutier, MDDELCC	Crue printanière 2017 : le plus fort apport en eau potentiel depuis 1974 La prévision hydrologique court terme et l'Atlas hydroclimatique du Québec méridional
14 h 15	Lyne Marcotte et Sandra Belzil, MSP	Inondation et sécurité civile
14 h 45	Lucie Carrier, Ville Saguenay	La gestion des cours d'eau à Saguenay
15 h 15	PAUSE	
15 h 30	Tous	Discussion sur des sujets liés à la gestion des cours d'eau
17 h 00	5/7	

JEUDI 12 AVRIL 2018 – LA GESTION DES COURS D'EAU

8 h 30	Martin Joly, MDDELCC	La modernisation du cadre légal pour la conservation des milieux humides et hydriques
9 h 00	Nathalie Arpin, MDDELCC	L'autorisation générale
9 h 30	Martin Joly, MDDELCC	Les défis d'une planification territoriale de la conservation
10 h 00	PAUSE	
10 h 30	François Durand, ing, agr. Odette Ménard, ing.	Le territoire agricole et la gestion des inondations : Potentiel et coûts de stockage de l'eau en terre cultivée Démonstration de rétention de l'eau selon pratiques culturelles
12 h 00	DINER	
13 h 30	Sylvain Hénault, ville La Tuque Claude Matte et Louis Aubry	Déprédation du castor : CMX, le nouvel outil
14 h 00	Alexia Couturier, OBV RPNS	Castors: un nouvel outil pour les gestionnaires de cours d'eau
14 h 30	PAUSE	
14 h 45	Assemblée générale annuelle (AGA)	
18 h 30	SOUPER	

VENDREDI 13 AVRIL 2018 - MATINÉE JURIDIQUE

9 h 00	Me Prunelle Thibault Bédard, CQDE	Le nouveau cadre légal applicable aux travaux en milieux humides et hydriques
10 h 15	PAUSE	
10 h 30	suite	Le nouveau cadre légal - Période de questions
11 h 00	Me Caroline Fontaine, Paradis, Lemieux, Francis Avocats	Regard sur la jurisprudence récente en matière de gestion des cours d'eau
11 h 45	Mot de la Fin	



Logiciel facile d'utilisation, Intuitif, répondant aux besoins des villes et des MRC, dans le contexte de la gestion des cours d'eau

- Analyse de terrain et de topographie
- Calcul des surfaces inondées
- Calcul hydraulique en fonction des intensités de pluie (courbe IDF)
- Dimensionnement de canalisation
- Génération des plans pour curage de rivières
- Conception des bassins de rétention
- Drainage de surface et drainage agricole
- Et bien d'autres...

Venez nous rencontrer à notre kiosque

alain.beauregard@geomensura.com

(438) 863-7870



125, rue des Mimosas, local 202
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
Canada J2X 5P7

Téléphone : 450-684-0800

Télécopieur : 450-529-1173

info@alpg.ca



Une équipe d'experts en ingénierie pour vous assister dans vos projets

Nos services en [ressources hydriques](#) englobent notamment :

- la détermination des cotes de crues et la cartographie des zones inondables;
- les projets d'entretien et d'aménagement de cours d'eau;
- les études hydrauliques et la conception de pont et ponceaux;
- la modélisation 2D et 3D des conditions d'écoulement;
- la stabilisation et la protection des berges (phytotechnologie);
- l'étude de propagation de l'onde de crue en cas de bris de barrage;
- la caractérisation des zones humides;
- les projets de drainage;
- les projets de compensation faunique en milieu hydrique;
- l'expertise légale;
- etc.

Communiquez avec nous :

Jean Gauthier, ing. , M.Sc
1 418 871-3414, poste 4022
jean.gauthier@tetrattech.com

Charles Fortier, ing. et agr.
1 418 871-3414, poste 4057
charles.fortier@tetrattech.com

Découvrez nos services complets au tetrattech.com/fr/canada



Érick Guérard, Représentant tech. 1201, Chemin industriel
eguerard@innovex.ca Lévis (Québec) G7A 1A8
Tél. : 418-836-1333 / 1-877-836-1333 Cell. : 418-930-4674

MERCI À NOS COMMANDITAIRES – PLAN ARGENT



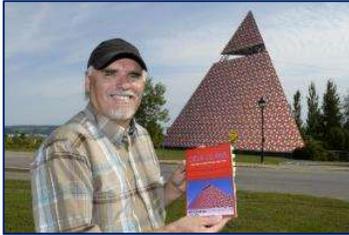
MERCI À NOS COMMANDITAIRES – CONFÉRENCIERS



PIERRE A GAUTHIER

DÉLUGE DU SAGUENAY DE 1996, MES 20 LEÇONS

M. Gauthier est un géographe diplômé de l'UQAC, en 1980. Il possède une maîtrise en Science appliquée de l'aménagement, de l'Université de Montréal (1982). Cette maîtrise avait pour thème la planification et l'environnement naturel (composer avec la nature). En plus, il possède un certificat en administration et une maîtrise en Études régionales, aussi de l'UQAC.



Maintenant à la retraite depuis 2018, il a connu une longue carrière dans la fonction publique québécoise. D'abord au MER en 1982, comme aménagiste, puis au MLCP de 1983 à 1987 comme professionnel, et ensuite comme aménagiste au PARC du Saguenay, entre 1989 et 1991, après un passage de 2 ans comme consultant en urbanisme. Mais surtout, il a travaillé 20 ans au ministère de l'Environnement, entre 1991 et 2012, comme acteur majeur de l'eau en région et même à l'échelle du Québec. Il a terminé sa carrière au ministère des Affaires municipales, comme aménagiste de la région du Saguenay Lac-Saint-Jean, en 2018.

PA Gauthier, un acteur majeur du ministère de l'Environnement dans le cadre de la reconstruction suite au déluge de 1996, nous présentera les 20 leçons qu'il retient, pratiquement 22 ans après les premières heures de son implication. Mais avant, il fera un retour sur les événements de 1996 et les principaux dommages. Après quoi, en tenant compte du cas de la rivière HA! Ha! Il présentera ses 20 leçons, en parallèle de l'engagement politique des hautes autorités décisionnelles, de la structure temporaire mise en place, des règles gouvernementales prises en compte, des travaux exemplaires en hydrique réalisés et des suivis effectués. Le tout devrait être fort utile à tout gestionnaire de l'eau confronté à une problématique hydrique, telles des inondations.

ANNE MALAMOUD, OBV LAC-SAINT-JEAN
MARCO BONDU, OBV SAGUENAY

LES BERGES DU LAC SAINT-JEAN
RESTAURATION DE RIVES SUITE AUX INONDATIONS DE
JUILLET 1996 AU SAGUENAY : LE CAS DE LA RIVIÈRE DU MOULIN

Anne Malamoud est à l'OBV Lac-Saint-Jean depuis 2010; d'abord à titre de chargée de projet au plan directeur de l'eau puis à titre de coordonnatrice. Elle a une formation universitaire en biologie des populations et des écosystèmes et détient une maîtrise en aménagement du territoire vers un développement durable de l'Université de Franche-Comté en France.

Marco Bondu œuvre dans le domaine de l'environnement et communautaire depuis plus de 25 ans et est bachelier en sciences de l'UQAM (1993). Étudiant à la maîtrise en Ressources renouvelables à l'UQAC, il réalise plusieurs projets de nettoyage et de restauration de rivières endommagées suite aux inondations du Saguenay en juillet 1996, dont le projet de réhabilitation écologique de la rivière du Moulin de 1999 à 2004 (Lauréat Phénix de l'environnement 2004). Il est le directeur général de l'Organisme de bassin versant du Saguenay depuis sa création, en 2009.



Les berges du Lac St-Jean Le lac Saint-Jean n'est pas qu'un lac, c'est aussi un réservoir dont la cote maximale d'exploitation a été fixée à 17,5 pieds sur l'échelle de Roberval, lorsque la Québec Development Compagny a eu l'autorisation du gouv. du Québec d'ériger un barrage à l'entrée de la Grande Décharge (1914). Parfois qualifiée de "blessure collective", la modification effective du niveau de l'eau (1926) a altéré le milieu naturel, englouti des terres cultivables et a métamorphosé pour toujours les berges du lac Saint-Jean. Dans l'espoir d'amener les corrections nécessaires, le Gouv. du Québec a autorisé (1986) le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean, mais 30 ans plus tard, la préservation des berges reste un enjeu majeur. Le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean, créé en 2018 par les parties prenantes du milieu, se veut un lieu de réflexion pour trouver des solutions durables pour la protection des berges du lac Saint-Jean.



Restauration de rives suite aux inondations de juillet 1996 au Saguenay : Le cas de la rivière du Moulin

Benoit Turcotte a 10 ans d'expérience de recherche en génie fluvial et en génie des glaces de rivière. Il a travaillé sur différents aspects hivernaux des rivières, incluant l'évaluation et la mitigation du risque d'inondations à l'eau libre et par les glaces, la quantification et la modélisation des processus glaciels, l'estimation du débit en présence de glace et l'analyse de l'impact des changements climatiques sur le régime glacial des rivières. Il est actuellement ingénieur de recherche à l'Université Laval, mais commencera un nouvel emploi permanent comme ingénieur hydrologue au Yukon à l'été 2018.

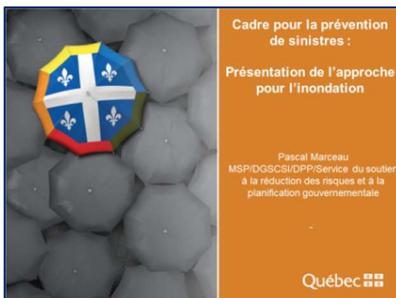


Les embâcles de glace(s) et leurs impacts actuels et futurs sur les milieux fluvial et riverain

Il existe plusieurs types d'embâcles de glace et leurs impacts sont multiples tant sur le milieu fluvial et riverain que sur l'habitat aquatique et sur le milieu bâti. Cette présentation dresse un portrait descriptif et quantitatif des embâcles et décrit une liste de conséquences possibles. L'effet des changements climatiques est également considéré.

Pascal Marceau est conseiller en gestion de risques au ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec. Il agit à titre de coordonnateur des dossiers relatifs à la gestion des risques naturels pour les aléas inondation et séisme, plus particulièrement dans la dimension prévention, en visant à améliorer la connaissance des risques, réduire la vulnérabilité des Québécois face aux risques et accroître le partage d'information et le développement des compétences dans la gestion des risques. À titre de coordonnateur d'un groupe de travail interministériel sur les inondations relevant de l'Organisation de la Sécurité civile du Québec, il supervise ou participe à des projets en Recherche et Développement avec des partenaires universitaires et supervise la réalisation d'analyses de risques et de mesures d'atténuation concernant des municipalités du Québec afin de mettre en œuvre des mesures de gestion structurelles et non structurelles.

Pascal Marceau possède un doctorat en génie géologique.



Cadre pour la prévention de sinistres (2013-2020)

La présentation aura pour objet le Cadre pour la prévention de sinistres (2013-2020) s'adressant aux municipalités et MRC permettant de générer des investissements en appréciation, en traitement et en communication pour les risques d'érosion et de submersion côtières, d'inondation, de glissement de terrain, de tremblement de terre et pour ceux d'origine anthropique (risques industriels), à certains aléas nordiques et aux feux de forêt. Plus spécifiquement, la présentation portera sur les inondations et la démarche visant à identifier et mettre en œuvre des mesures de gestion des risques liés aux inondations.

LE CAS DE SAINT-RAYMOND DE PORTNEUF

BENOIT TURCOTTE

DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Benoit Turcotte a 10 ans d'expérience de recherche en génie fluvial et en génie des glaces de rivière. Il a travaillé sur différents aspects hivernaux des rivières, incluant l'évaluation et la mitigation du risque d'inondations à l'eau libre et par les glaces, la quantification et la modélisation des processus glaciels, l'estimation du débit en présence de glace et l'analyse de l'impact des changements climatiques sur le régime glacial des rivières. Il est actuellement ingénieur de recherche à l'Université Laval, mais commencera un nouvel emploi permanent comme ingénieur hydrologue au Yukon à l'été 2018.



Approches techniques pour délimiter une plaine inondable et pour quantifier le risque associé aux inondations

Les lois d'aménagement du territoire en plaine inondable reposent largement sur deux informations: les niveaux d'eau de récurrence 20 ans et les niveaux d'eau de récurrence 100 ans. Les élévations ou les lignes associées à ces niveaux d'eau sont-elles représentatives, même en présence de glace ? Sont-elles stables dans le temps ? Tiennent-elles compte de changements climatiques ? Cette présentation tente de répondre à ces questions tout en abordant différentes approches techniques permettant de délimiter la plaine inondable.

abordant différentes approches techniques permettant de délimiter la plaine inondable.

MARC-ANDRÉ DEMERS, ROBVQ

DÉMARCHE CITOYENNE

Marc-André Demers est diplômé de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval. Depuis 2017, il est le coordonnateur de la Rés-Alliance pour le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ). Il est impliqué dans le réseau des organismes de bassin versant depuis 2012, particulièrement à l'organisme de bassin versant CAPSA où il a agi comme coordonnateur à la gestion intégrée de l'eau. Il y a été responsable de l'élaboration du Plan directeur de l'eau, de la Table de concertation, de l'animation et de l'accompagnement de comités citoyens sur les risques d'inondations et les eaux usées. Par ailleurs, il a participé au développement d'un guide pratique sur la prospective dans le cadre des Alliances de Recherche Universités-Communautés, en plus de réaliser des séjours de recherche en Belgique et au Mexique (projet Aller-Retour du ROBVQ), où il s'est particulièrement intéressé aux questions de participation citoyenne, de gestion de risque, de protection des sources d'eau potable et d'adaptation aux changements climatiques.



Gouvernance locale des risques d'inondations : De l'expérimentation raymondoise à « autour »

15 avril 2014, la communauté de Saint-Raymond émergeait d'une longue nuit d'insomnie suite à une inondation par embâcle de glace. Cette inondation a été le déclencheur d'une expérimentation de gouvernance locale des risques d'inondations à travers laquelle se sont concertés de façon inédite les élus municipaux, les résidents et les représentants de l'organisme de bassin versant local. Au cœur de cette expérimentation se trouvent les principes de la gestion

intégrée de l'eau par bassin versant que l'on retrouve aujourd'hui dans la Rés-Alliance, une communauté de pratique en adaptation aux changements climatiques et les propositions du ROBVQ pour une gestion intégrée des risques d'inondations.

Cette présentation est l'occasion d'aborder le potentiel des expérimentations de gouvernance locale comme outil d'adaptation de nos modes habituels d'intervention dans la gestion des inondations, en particulier en matière de participation citoyenne.

LYNE MARCOTTE, MSP
SANDRA BELZIL, MSP

LA SÉCURITÉ CIVILE AU QUÉBEC

Lyne Marcotte est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, option finance, de l'UQAC, obtenu en 1991. En octobre 1996, à la suite des pluies diluviennes des 19 et 20 juillet, elle a rejoint le ministère de la Sécurité publique en tant qu'analyste en révision pour les réclamations d'aide financière. Depuis 2008, Mme Marcotte est conseillère en sécurité civile à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay - Lac-Saint-Jean. Sa tâche principale est de soutenir les municipalités en préparation, prévention, intervention et rétablissement en cas de sinistre.

Sandra Belzil est titulaire d'un baccalauréat en psychologie, une maîtrise et un doctorat en éducation. Elle a débuté sa carrière dans la fonction publique en occupant le poste de professionnelle en éducation pendant 5 ans. Elle a travaillé à la Sûreté du Québec comme conseillère au directeur de 2015 à 2017. Mme Belzil est présentement directrice à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, depuis août 2017.



Informers les participants sur les rôles et les responsabilités en sécurité civile, l'organisation de la sécurité civile au Québec et le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations.

LUCIE CARRIER, VILLE SAGUENAY

LA GESTION DES COURS D'EAU À SAGUENAY

Lucie Carrier est ingénieure forestière, diplômée en 1988. À l'emploi de la Ville de Saguenay depuis 2004, elle a la responsabilité de la partie pratique et technique de la gestion des cours d'eau. En plus de ses fonctions à la gestion des terres publiques intramunicipales, elle a la responsabilité de la gestion des cours d'eau, du plan de conservation des cours d'eau et des milieux humides et de la gestion sécuritaire des embâcles de castor.



1. Identification des cours d'eau
2. Réglementation
3. Plan de mesures d'urgence
4. Exemple d'application en milieu bâti - Cas du lac Kénogami

COMMANDITAIRES



Innovex : Aquadam



Tetrattech : Cartographie des zones à risque d'inondation : les règles de l'art



GéoMensura: Logiciel dans le contexte de la gestion des cours d'eau

MARTIN JOLY, MDDELCC

LA MODERNISATION DU CADRE LÉGAL POUR LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Martin Joly détient un diplôme de maîtrise en aménagement de l'Université de Montréal. Il s'intéresse à l'écologie du paysage, à la caractérisation du territoire, et travaille à l'émergence de nouvelles pratiques devant encadrer les initiatives de conservation et de mise en valeur des milieux naturels. À titre de chef de l'équipe Aménagement durable et conventions, de la direction de l'expertise en biodiversité, du ministère de l'Environnement, il participe à l'élaboration d'outils de caractérisation et de gestion des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi qu'au développement de l'expertise en analyse environnementale.

**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

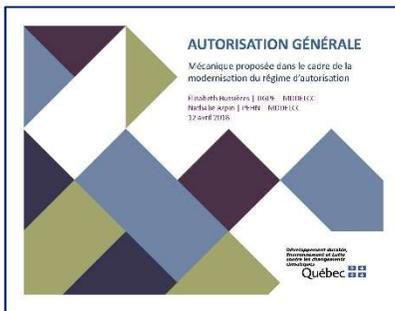
Québec 

La modernisation du cadre légal pour la conservation des milieux humides et hydriques

NATHALIE ARPIN, MDDELCC

L'AUTORISATION GÉNÉRALE

Nathalie Arpin détient une maîtrise en sciences en géographie de l'Université de Sherbrooke. Après avoir travaillé en géomatique au ministère des Ressources naturelles et comme aménagiste au ministère des Affaires municipales, elle est coordonnatrice depuis 2006 au pôle d'expertise des secteurs hydriques et naturel pour le MDDELCC. Madame Arpin s'occupe notamment du dossier de la révision du régime d'autorisation pour les secteurs hydrique et naturel ainsi que du cadre réglementaire en découlant. Elle assure également le support aux analystes des directions régionales pour les travaux réalisés en milieux hydriques et humides et en travaillant en étroite collaboration avec diverses unités centrales.



L'autorisation générale

Depuis le 24 mars 2018, l'article 31.0.5.1 de la LQE prévoit que les travaux d'entretien de cours d'eau et les travaux réalisés dans un lac afin de régulariser le niveau de l'eau ou d'aménagement le lit, lorsqu'ils sont réalisés par une MRC, puisse être encadrés par une autorisation générale.

D'une durée maximale de 5 ans, l'autorisation générale constitue un allègement important aux exigences de l'autorisation unique et présente plusieurs avantages pour les MRC qui souhaitent assurer une gestion cohérente de leurs

lacs et cours d'eau et une compatibilité entre les usages, les besoins des écosystèmes et la dynamique naturelle des cours d'eau.

L'objectif de cette présentation est de vous présenter la mécanique proposée dans le projet de règlement relatif à l'autorisation ministérielle et à la déclaration de conformité en matière environnementale.

MARTIN JOLY, MDDELCC

LES DÉFIS D'UNE PLANIFICATION TERRITORIALE DE LA CONSERVATION

**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 

Les défis d'une planification territoriale de la conservation

FRANÇOIS DURAND, ING AGRONOME, GROUPE MULTICONSEIL AGRICOLE SAGUENAY–LAC-ST-JEAN
LE TERRITOIRE AGRICOLE ET LA GESTION DES INONDATIONS

François Durand est diplômé du baccalauréat en génie agroenvironnemental de l'Université Laval, programme qu'il a complété en décembre 2006. Depuis avril 2007, il est à l'emploi du Groupe Conseil Agricole Lac-St-Jean Est, aujourd'hui le Groupe Multi Conseil Agricole Saguenay Lac-St-Jean. Ayant débuté sa carrière comme agronome en agroenvironnement, François a rapidement ressenti le besoin d'expertise en génie agricole dans sa région d'adoption et a su sensibiliser les administrateurs de son groupe conseil à ce besoin. En 2009, il est responsable de la création puis coordonnateur du volet Génie au sein de son organisation. La mise en place du volet Génie au GCA LSJE a par ailleurs été soulignée en 2009 par la coordination des Clubs-Conseil en agroenvironnement par l'attribution du prix « jeune branche » à l'agronome ingénieur.

Engagé dans son milieu, ce père de trois (bientôt quatre) enfants occupe plusieurs postes : depuis 2011, il siège au comité consultatif d'urbanisme de la ville d'Alma, depuis 2014, il est administrateur de la section régionale de l'ordre des agronomes. De 2014 à 2017, il a occupé le poste d'inspecteur en conservation et aménagement des sols pour l'ordre des agronomes du Québec. Il compte à son actif plusieurs formations et présentations sur les thèmes du drainage, de la conservation et l'aménagement des sols, de la gestion de l'eau et de la géomatique en milieu agricole; tous des domaines d'expertise qu'il affectionne particulièrement. Suite au congrès de l'AGRCQ de 2017, il s'est porté volontaire pour aider à l'organisation du colloque de 2018.



Le territoire agricole et la gestion des inondations : Potentiel et coûts de stockage de l'eau en terre cultivée

L'eau peut être stockée dans le territoire agricole grâce à des ouvrages de rétention, mais aussi à même les sols, selon leur aménagement. La présentation vise à estimer ce potentiel de rétention en eau d'un milieu agricole donnée et à en évaluer l'impact sur les crues à l'échelle du bassin versant. Les coûts associés à ce potentiel de rétention sont présentés. En parallèle, certains privilèges légaux permettant de réaliser facilement des ouvrages de ce type en milieu agricole seront discutés.

ODETTE MÉNARD, ING. MAPAQ

DÉMONSTRATIONS DE RÉTENTION DE L'EAU
SELON LES PRATIQUES CULTURALES

Odette Ménard, ing. et agronome, est conseillère en conservation des sols et de l'eau au MAPAQ, à la Direction régionale de la Montérégie.



Démonstration de rétention de l'eau selon pratiques culturales

Question importante de la gestion de l'eau en milieu agricole et de ses impacts sur le territoire.

COMMANDITAIRES

The Rio Tinto logo consists of the words 'Rio Tinto' in white serif font on a red rectangular background.

La gestion hydrique : la gestion de l'incertitude

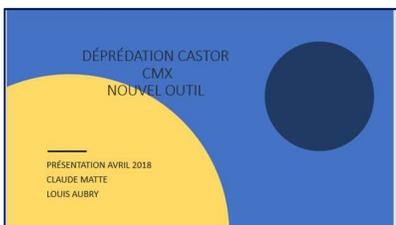
Présenté par M. Bruno Larouche, Hydrologue en chef

SYLVAIN HÉNAULT, VILLE LA TUQUE
CLAUDE MATTE ET LOUIS AUBRY, TRAPPEURS

DÉPRÉDATION DU CASTOR : CMX, LE NOUVEL OUTIL

Claude Matte a été agent de protection de la faune de 1971 à 2008. Il a été responsable du bureau de la protection de la faune à La Tuque et responsable, par intérim, des bureaux de protection de Shawinigan à St-Alexis-des-Monts et Trois-Rivières. Comme travailleur autonome, il a fait du « coaching » d'assistants à la protection de la faune sur les zecs de la région de la Mauricie, entre 2008 et 2014. Il a également créé une escouade régionale d'assistants à la protection de la faune. Et, depuis 2015, même s'il est trappeur spécialisé à temps plein, à la déprédation du castor sur les routes forestières, il pratique la trappe depuis plus de 25 ans. M. Matte est le créateur du **CMX**.

Louis Aubry est diplômé d'un baccalauréat en biologie de la faune. Il a œuvré 30 ans au sein du gouvernement du Québec dans les divers ministères responsables de la faune, de l'environnement et des ressources naturelles, d'abord comme biologiste et chef d'équipe en Mauricie. Il a poursuivi comme directeur des négociations aux affaires autochtones et par la suite, directeur de la gestion de la faune et des habitats. Il a également occupé des fonctions au Secrétariat aux affaires autochtones. Il a poursuivi sa carrière comme Vice-président à la Société de la faune et des parcs du Québec et, a terminé au poste de directeur au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. M Aubry est maintenant travailleur autonome en gestion de la faune et de l'environnement.



Déprédation du castor : CMX, le nouvel outil

Un survol des 3 grandes structures existantes avec avantages et inconvénients, soit le pré barrage, le treillis métallique et l'utilisation de tuyaux. Présentation du CMX : les différences, les avantages et les résultats, ainsi que le mode d'opération du **CMX**.



ALEXIA COUTURIER, OBV RPNS

CASTORS : UN NOUVEL OUTIL POUR LES GESTIONNAIRES DE COURS D'EAU

Détentrice d'une maîtrise en conservation de la faune, Mme Alexia Couturier est en poste à l'OBV RPNS (Rouge, Petite-Nation et Saumon) depuis près de trois ans. Elle cumule près de neuf années d'expérience dans la gestion de la ressource en eau au Québec et, depuis 2011, travaille activement sur les projets en lien avec les populations de castors sur le territoire d'Abrinord (Organisme de bassin versant de la rivière du Nord) et de l'OBV RPNS.



Castors : un nouvel outil aux mains des gestionnaires de cours d'eau

Depuis plusieurs années, l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS), en collaboration avec divers partenaires du milieu, travaille à mettre en place des actions qui visent à outiller les acteurs municipaux en termes de gestion des populations de castors. Les projets développés s'étendent de la conception d'outils de sensibilisation à la formation des gestionnaires en passant par la création d'un outil de gestion, qui s'avèrent de réels atouts pour effectuer une panoplie d'actions préventives en ce qui a trait à la gestion des barrages. Le dernier volet, intitulé *Conception de plans d'action reliés à la présence de castors*, présente une approche par bassin versant afin d'identifier les barrages à risque pour les infrastructures anthropiques, lesquels exigeraient un suivi prioritaire, tout en favorisant la valorisation de la ressource.

Me Thibault-Bédard est membre du barreau du Québec depuis 2006 et exerce principalement en conformité légale en environnement. Elle conseille les entreprises et organisations désireuses d'améliorer leur performance environnementale en vue de réduire leurs risques de responsabilité légale. Elle agit également comme procureure devant la régie de l'énergie. Me Thibault-Bédard enseigne le droit de l'environnement en entreprise et dans deux universités du Québec. Elle est membre du conseil d'administration et du comité exécutif du Centre québécois du droit de l'environnement. prunelle@droitenvironnement.com



Le nouveau cadre légal applicable aux travaux en milieux humides et hydriques

L'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques et à la modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement ont apporté plusieurs changements au cadre légal applicable aux travaux en milieux humides et hydriques. Me Thibault-Bédard présentera le nouveau régime d'autorisation environnementale et son application particulière aux travaux d'entretien des cours d'eau.

Me Fontaine détient un baccalauréat et une maîtrise en droit et biotechnologie de l'université de Sherbrooke. Elle s'est jointe au cabinet Paradis, Lemieux, Francis, avocats en 2012. Elle pratique au sein de l'étude en droit municipal et en relation de travail. Dotée d'une double formation en droit et en sciences, Me Fontaine pratique également en droit de l'environnement et s'intéresse tout particulièrement aux différentes facettes de la gestion des eaux. cfontaine@plf3.com



Regard sur la jurisprudence récente en matière de gestion des cours d'eau

La présentation vise à faire la revue de la jurisprudence récente en matière de gestion des cours d'eau.

À travers l'analyse des jugements marquants des dernières années, la présentation traitera du délai de prescription applicable en matière pénale et des pouvoirs et obligations des MRC en vertu de la Loi sur les compétences municipale. Notamment, sera abordée la question de la responsabilité des MRC à l'égard des obstructions d'origine naturelle.

<p style="text-align: center;">COMITÉ COLLOQUE 2018</p> <p>Mandat: le comité colloque est responsable de l'organisation du colloque annuel</p> <p>Avantages : inscription à tarif réduit et une nuitée d'hébergement lors du colloque</p> <p>Tâches des membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les orientations du colloque ▪ Collaborer à la planification de la programmation (conférenciers, sujets, invités, activités, etc.) ▪ Faire la recherche de commanditaires ▪ Toutes autres tâches ponctuelles en fonction des intérêts de chacun 	<p style="text-align: center;">COMITÉ COMMUNICATION</p> <p>Mandat: le comité communication est responsable des communications de l'AGRCQ</p> <p>Tâches des membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être à l'affût d'informations qui devraient être communiquées aux membres ▪ Collaborer à la rédaction du Mém'Eau ▪ Collaborer à la mise à jour de la page Facebook et du site Internet ▪ Approuver les communiqués de l'AGRCQ ▪ Faire des recommandations au conseil d'administration, au besoin
<p style="text-align: center;">COMITÉ FORMATION</p> <p>Mandat: le comité formation est responsable du programme de formation de l'AGRCQ</p> <p>Tâches des membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimenter la réflexion du comité; ▪ Être à l'affût des formations offertes en matière de gestion des cours d'eau ▪ Collaborer à la création du programme de formation de l'AGRCQ ▪ Faire de la recherche, au besoin ▪ Réviser les formations proposées ▪ Faire des recommandations au conseil d'administration, au besoin 	<p style="text-align: center;">COMITÉ GUIDE 2.0</p> <p>Mandat: le comité guide 2.0 est responsable de la mise à jour de la version électronique du Guide sur la gestion des cours d'eau du Québec, parue en 2016.</p> <p>Tâches des membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance de la version 1.0 du Guide ▪ Relever les erreurs, omissions ou modifications éventuelles ▪ Être à l'affût des événements qui pourraient avoir une incidence sur le contenu du Guide (modification réglementaire, recherche universitaire, etc.) ▪ Déterminer collectivement une méthode de travail pour la mise à jour
<p style="text-align: center;">COMITÉ RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</p> <p>Mandat: le comité recherche et développement est responsable d'établir un lien entre la recherche universitaire effectuée au Québec relativement à la gestion de l'eau et les besoins du milieu</p> <p>Tâches des membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimenter les comités Guide 2.0 et formation en fonction des résultats de la recherche universitaire ▪ Alimenter le GRIAGE ▪ Collaborer à la réflexion sur les besoins en recherche ▪ Collaborer au développement des outils (guide, procédure, etc.) des partenaires identifiés (ex. ROBVQ) ▪ Faire des recommandations au conseil d'administration, au besoin 	<p style="text-align: center;">COMITÉ REPRÉSENTATION</p> <p>Mandat: le comité représentation est responsable de défendre les intérêts des membres de l'AGRCQ auprès des différentes instances et de faire valoir la position de l'Association en matière de gestion des cours d'eau. Le comité exécutif fait systématiquement partie de ce comité, qui est sous la responsabilité du président ou de la présidente</p> <p>Tâches des membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être à l'affût des événements qui pourraient nécessiter une intervention de l'AGRCQ ▪ Collaborer à la réflexion pour définir les positions de l'AGRCQ; • Rédiger, commenter ou réviser les positions élaborées ▪ Alimenter les comités recherche et développement, guide 2.0 ou communication, au besoin ▪ Faire des recommandations de position au conseil d'administration

